



Maintenance ascenseur longue durée et locataire handicapé

Par **Sam**, le **24/08/2009** à **11:20**

Bonjour,

Je suis Samuel, locataire a Rouen et paraplégique, donc en fauteuil roulant.

J'ai reçu le 18 Aout, une lettre de mon agence immobilière m'informant que l'ascenseur sera mis a l'arrêt du 31 Aout au 25 septembre pour une remise au norme de l'ascenseur (Cet appareil tombe en panne en moyenne 3 fois par mois)

Je n'ai donc plus acces a mon logement durant cette période puisque j'habite au 6ième étage.

Je n'ai pas encore eu le directeur de l'agence, il doit me rappeler.

J'ai quelques points sur lesquels j'aimerais avoir des éclaircissements avant de lui parler :

- N'y a t-il pas un préavis pour ce genre d'intervention ?
 - Ai-je droit de quitter le logement sans préavis ?
 - Ont-ils l'obligation de me reloger ?
 - Les fréquentes pannes ces 2 dernieres années peuvent-elles aboutir a un remboursement des charges ?
 - Ne peuvent-ils pas me dire qu'il ne savait pas qu'il y avait une personne en fauteuil ?
- Ai-je d'autre recours possible ? Des idées ? Des informations utiles ?

Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **24/08/2009** à **11:36**

ADIL

Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

[fluo]ROUEN Saint Sever[/fluo]

3, rue Jacques Fouray

76100 ROUEN Saint Sever

Tél : 02.35.72.58.50

adil.76@wanadoo.fr

[fluo]LE HAVRE[/fluo]

100, boulevard Clémenceau - Résidence de France

7600 LE HAVRE

Tél : 02.35.43.71.61

Bonjour, appelez l'Adil le plus proche de votre domicile, ils vous aideront à trouver une solution, courage à vous, bonne journée

Par **Sam**, le **24/08/2009** à **13:39**

Il semble d'après tout les contacts que j'ai pu avoir que je n'ai aucun recours.. Je dois faire quoi ? Planter ma tente devant l'immeuble ?

L'agence immobilière refuse tout arrangement à l'amiable comme un départ sans préavis qui me permettrait de payer un nouveau logement. Pas de relogement, pas d'indemnité, rien du tout..